

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ Séance du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 14/05/2025

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et TOULOU
Mrs, BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, GRAGNON et SANZ

Absents : Mrs ARAUJO, CATALAA, LEVEL, Mme SEGUIN

Secrétaire : Mme POUYOUNE-HORGUE

25 - Suppression et aliénation du chemin rural dit Tardan

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le chemin rural dit Tardan mitoyen entre les Communes de RÉBÉNACQ et de BOSDARROS, n'est plus utilisé par les administrés depuis très longtemps, il ne dessert que l'entreprise le Vieux Chêne de Bosdarros qui a demandé à l'acquérir pour l'entretenir.

Il propose de le supprimer et de l'aliéner, après accomplissement de l'enquête publique, qui sera commune aux deux collectivités.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE le principe de suppression et d'aliénation du chemin rural dit Tardan,

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de soumettre le projet à l'enquête publique.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire
Alain SANZ

